



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/545
17 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

Quarante-quatrième session
Points 73, 124, 126 et 146
de l'ordre du jour

APPROCHE GLOBALE DU RENFORCEMENT DE LA PAIX ET DE LA SECURITE
INTERNATIONALES CONFORMEMENT A LA CHARTE DES NATIONS UNIES

PLANIFICATION DES PROGRAMMES

COORDINATION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE ENTRE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES ET LES INSTITUTIONS SPECIALISEES AINSI QUE
L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES ET
DU RAFFERMISSEMENT DU ROLE DE L'ORGANISATION

Lettre datée du 13 octobre 1989, adressée au Secrétaire général
par le chef adjoint de la délégation de l'Union des Républiques
socialistes soviétiques à la quarante-quatrième session de
l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un mémorandum intitulé
"Le rôle de l'ONU et des organisations internationales apparentées dans un monde
interdépendant".

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document
officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 73, 124, 126 et 146.

Le chef adjoint de la délégation,

(Signé) V. PETROVSKY

ANNEXE

Mémoire sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies
et des organisations internationales apparentées dans un
monde interdépendant

Le cours nouveau que prennent les relations internationales, mieux adapté au temps de paix qui commence à supplanter celui des affrontements et les défis de l'heure qui appellent une réaction de la communauté mondiale sont un stimulant objectif qui incite à donner plus d'importance aux mécanismes multilatéraux d'action concertée des Etats et à l'élaboration de stratégies communes visant tant à régler les problèmes mondiaux qu'à éliminer les contradictions qui surgissent. Cela concerne au premier chef l'ONU et les organisations internationales apparentées.

L'Union soviétique se félicite du regain d'activité de l'ONU, qui se transforme en un véritable centre où s'harmonisent les efforts des Etats, concrétise toutes ses possibilités en matière de recherche de la paix et voit renaître son rôle et son autorité dans les affaires mondiales. L'Organisation surmonte l'héritage de la "guerre froide", et accélère la transition entre le stade de l'affrontement et celui du réalisme et de la responsabilité dans la politique des Etats, et de l'établissement de relations civilisées entre ces derniers.

Le renouveau de l'ONU est intimement lié au dialogue qui se développe au sein de l'Organisation sur l'adoption d'une approche globale de la sécurité internationale. Il s'ensuit que, dans l'activité de l'ONU, l'approfondissement de l'examen théorique des moyens d'instaurer un monde sûr pour tous s'accompagne d'un déplacement de plus en plus net du centre d'intérêt vers une étude approfondie des questions concrètes, mûres pour être tranchées, qui sont à l'ordre du jour de la communauté mondiale et doivent être examinées et résolues sur une base multilatérale. Celles-ci vont du ralentissement de la course aux armements et du règlement des conflits régionaux à l'instauration des conditions du renouveau et du respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Pour affermir la réactivation de l'ONU, tant dans son rôle que dans son autorité, et la rendre irréversible, tous les Etats Membres doivent faire preuve de volonté collective et conjuguer leurs efforts en une action commune. Il faut, pour développer harmonieusement l'ensemble des possibilités qu'offre l'Organisation, que les Etats Membres prennent des mesures concrètes pour définir leur propre attitude constructive à l'égard de l'ONU et des organisations internationales apparentées.

Il importe que les partenaires qui forment l'ONU aient une compréhension claire et objective de leurs intentions réciproques et que leurs objectifs et leur conduite soient prévisibles pour l'ensemble des Etats Membres de l'Organisation.

Sur ce point, l'Union soviétique juge indispensable d'énoncer les principes fondamentaux de son approche générale de l'activité des mécanismes internationaux de coopération multilatérale, et en premier lieu de l'ONU et des institutions apparentées. L'objet du présent mémoire est de contribuer au renforcement de la compréhension mutuelle des questions fondamentales touchant la coopération entre Etats dans le cadre de l'ONU, et de créer les conditions d'une réalisation complète du potentiel de coopération dont la Charte des Nations Unies a posé les fondements.

/...

L'Union soviétique compte que s'instaurera un dialogue international méthodique sur les questions pratiques de la réalisation des propositions que contient le présent mémorandum et espère que celles-ci seront accueillies avec intérêt, bonne volonté et dans un esprit constructif.

I

La création de l'ONU et du système d'organisations internationales qui lui est relié est devenue l'expression légale de la volonté politique des Etats ayant subi la seconde guerre mondiale de créer ensemble les conditions d'un développement stable, sûr et prévisible, excluant la possibilité même d'une politique de force et d'une violation des droits et de la dignité de la personne humaine. A côté de considérations sur les valeurs universelles, les normes démocratiques, juridiques et morales, la Charte des Nations Unies prévoit des mécanismes souples et efficaces d'agencement des intérêts des Etats respectant leur pluralisme et les engageant à s'abstenir de tout acte de force unilatéral. Le principe fondamental de l'activité de l'ONU pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales doit être l'accord unanime des membres permanents du Conseil de sécurité. Cependant, les affrontements de la période de la "guerre froide" ont longtemps paralysé l'activité de l'Organisation et l'ont transformée pour l'essentiel en une instance où les pays se livraient à des polémiques stériles.

Les approches adoptées pendant ces années ont en général transformé les organisations internationales en tribunes de propagande. Les tentatives pour revitaliser leur activité et utiliser le système à des fins pratiques étaient accueillies avec méfiance et, en général, rejetées. Cette ligne de conduite s'est maintenue pendant longtemps bien que, vers la fin des années 60, des tendances favorables aient commencé à apparaître dans les relations internationales et que se soit renforcée la tendance à l'intégration internationale qui a permis un regain d'intérêt pour l'ONU et les organisations apparentées. Cependant, l'importance et le potentiel de ces organisations en tant qu'instruments de coopération internationale ont été souvent sous-estimés et insuffisamment mis à profit.

Les processus de renouvellement que sont la démocratisation, la démilitarisation et l'humanisation des relations internationales, phénomènes qui se sont développés dans la deuxième moitié des années 80, ont soulevé avec insistance la question de la réinterprétation du rôle et de la place des organisations internationales.

La nouvelle pensée, la reconnaissance des réalités d'un monde global et interdépendant et le revirement de la politique extérieure de l'Union soviétique qui en découle ont permis de réévaluer l'importance et les perspectives de l'activité de l'ONU et des autres mécanismes de coopération internationale entre Etats. Les vues de l'URSS sur la base conceptuelle et les moyens concrets de réactiver l'ONU sont exposées dans l'article de M. S. Gorbatchev intitulé "Réalité et garanties d'un monde sûr", en date du 17 septembre 1987, ainsi que dans le discours qu'il a prononcé à l'ONU le 7 décembre 1988.

Le renforcement du rôle de l'ONU et des organisations internationales apparentées en tant qu'instruments de restructuration des relations internationales par l'élaboration d'un consensus universel et sur la base des idées de l'humanisme est conditionné par une série de facteurs objectifs.

/...

Démocratisation et transparence sont la force motrice essentielle de la transformation tant des organisations internationales que des relations internationales dans leur ensemble : elles donnent à tous les Etats à la fois le droit et des possibilités qu'ils n'avaient jamais eues de prendre part activement aux relations internationales, de renforcer la contribution de chacun au développement d'une civilisation humaine unique et d'enrichir leurs propres recherches en s'appuyant sur l'expérience des autres.

De plus en plus d'Etats commencent à considérer que leur sécurité nationale fait partie intégrante de la sécurité internationale. Alors que le facteur militaire diminue progressivement dans la politique mondiale, l'importance des moyens politiques de règlement des questions internationales en s'appuyant sur l'autorité et les possibilités de l'ONU s'accroît; on prend mieux conscience de l'acuité des problèmes mondiaux dont la solution requiert l'action commune de tous les membres de la communauté mondiale. L'influence et le champ d'action des Etats se définissent de plus en plus par le niveau de leur développement socio-économique, scientifique et technique, par leur stabilité et le caractère démocratique de leur système politique, ainsi que par la prévisibilité de la politique extérieure qui en résulte.

D'un autre côté, les organisations internationales constituent aujourd'hui un système ramifié de coopération entre Etats, grâce auquel ces derniers ont la possibilité d'affermir le rôle qu'ils jouent dans la politique mondiale et de participer sur une base d'égalité à la division internationale du travail et aux échanges technologiques, ainsi qu'au règlement des problèmes mondiaux. On procède dans les organisations internationales à des échanges de données d'expérience et à l'élaboration collective de normes d'avant-garde dans presque tous les domaines de l'activité humaine. Au fond, elles sont devenues un facteur important de la politique mondiale, exerçant une influence déterminante sur la politique extérieure et intérieure des pays.

De l'avis de l'URSS, la participation à pleine égalité de droits aux activités des organisations internationales répond tant à l'intérêt manifesté par la communauté mondiale pour le renforcement des mécanismes internationaux de règlement politique des problèmes communs qui se manifestent dans les domaines militaire, politique, économique, écologique et humanitaire qu'aux intérêts nationaux à long terme de toutes les parties aux relations internationales.

II

Les principes de l'approche que devraient adopter les Etats en ce qui concerne l'ONU et les organisations internationales apparentées pourraient, selon l'URSS, consister à :

- Abandonner systématiquement les idéologies, éliminer la politisation artificielle des activités de l'ONU et de ses institutions spécialisées et en finir avec les affrontements dont elles sont le théâtre;
- Concentrer l'attention des organisations internationales sur la réalisation des objectifs concrets qui relèvent de leur compétence; améliorer le niveau professionnel de leur activité; et affranchir l'ONU des déclarations creuses et des polémiques stériles lors de l'examen de questions concrètes;

/...

- Etablir une relation entre l'unité des objectifs politiques et la diversité des décisions en matière de procédure et de tactique, faire preuve de souplesse dans la recherche des formes de coopération internationale dans chaque cas concret; tenir compte dès l'origine des diverses manières possibles de ménager également les intérêts en présentant des initiatives, évaluer avec réalisme les perspectives et les mécanismes de leur concrétisation;
- Envisager dans une optique commune les décisions des organisations internationales, en tenir compte et en tirer parti sur le plan pratique; appliquer strictement les décisions de caractère obligatoire; conférer un caractère impératif plus absolu, sur les plans moral et politique, aux documents adoptés sur la base du consensus;
- Appliquer concrètement le principe d'universalité; encourager la participation à l'activité des organisations internationales de tous les membres de la communauté mondiale dans la mesure du possible; n'exclure aucun Etat de l'ONU et des autres organisations internationales, sauf dans les cas prévus par la Charte des Nations Unies;
- Mieux organiser les travaux des organisations internationales, éviter les doubles emplois et chevauchements, concentrer les efforts sur les orientations prioritaires, doter les organisations internationales d'une direction efficace; prévenir la dispersion des moyens, utiliser au mieux les ressources matérielles et financières dont dispose l'ONU;
- Introduire plus de franchise et de transparence; mettre en place, avec l'aide des organisations internationales, un système international d'échange d'informations portant sur divers domaines; et assurer la libre circulation des courants d'information.

III

Selon l'URSS, l'ONU et les organisations internationales apparentées sont appelées à résoudre les problèmes suivants dans des domaines concrets.

Dans le domaine politico-militaire, il importe d'orienter les activités de l'ONU vers la consolidation, à l'échelle internationale, d'un nouveau type de sécurité, et de renoncer à la politique de surarmement à laquelle doit être substitué le principe de la suffisance raisonnable.

Une tâche importante pour l'ONU consiste à déterminer les domaines de la réduction de la course aux armements et de la sécurité militaire, sur lesquels la communauté internationale parvient à un consensus, qui pourrait éventuellement se traduire en accords concrets dans le cadre de négociations sur le désarmement. L'examen des diverses questions relatives au désarmement dans le cadre de l'ONU doit encourager les processus de négociation bilatéraux, régionaux et multilatéraux. Il est souhaitable de créer des mécanismes multilatéraux pour résoudre divers problèmes importants liés à la mise en place des conditions nécessaires, sur le plan international, à la non-utilisation, à la non-prolifération et à l'élimination des armes nucléaires et chimiques et d'autres

/...

types d'armes de destruction massive, à la cessation des essais nucléaires et à la subordination à ces fins des efforts de tous les Etats, ainsi qu'à la réduction et à la limitation des armements classiques, des dépenses militaires à l'échelle mondiale et des livraisons d'armes. L'ONU est appelée à devenir le foyer de la politique d'ouverture et à encourager activement l'élaboration de mesures de confiance sur les plans mondial et régional, ainsi que la création d'un système de contrôle efficace du respect des accords multilatéraux de désarmement.

L'Organisation contribue de manière importante à créer les conditions préalables au passage d'une économie subordonnée à la course aux armements à une économie de désarmement. Les problèmes soulevés par la conversion de la production militaire à des fins pacifiques méritent un examen sérieux dans l'ensemble des questions relatives au désarmement examinées par l'ONU.

L'intensification des efforts en vue de régler les problèmes qui sont à l'origine des conflits régionaux, avec l'assistance directe de l'ONU, oblige à rechercher les moyens d'élargir ses possibilités en matière de conduite d'opérations de maintien de la paix, de contrôle sur l'évolution de la situation et d'assistance en vue de rétablir la paix dans les zones de conflit, en conformité avec la Charte des Nations Unies.

Un objectif prioritaire à longue échéance consiste à introduire dans la pratique internationale, avec l'aide de l'ONU, les principes de l'inadmissibilité du recours à la menace ou à l'emploi de la force aux fins de la réalisation d'objectifs politiques, économiques ou autres, du respect inconditionnel de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats, du règlement pacifique des différends et conflits, et autres normes universellement reconnues par la communauté internationale des pays civilisés.

Dans le domaine économique, la participation des Etats à l'activité des organisations internationales accélère l'intégration de leur économie dans l'activité économique mondiale sur la base de l'égalité des droits et de l'avantage mutuel, et leur permet d'être activement associés à la mise en place, dans le monde contemporain, de la division internationale du travail, aux échanges scientifiques et techniques, ainsi qu'aux commerciaux, et à la coopération.

L'application des recommandations des organisations internationales dans le domaine économique, leur prise en compte sur le plan pratique et leur introduction dans l'économie nationale doivent permettre d'adapter les décisions prises à l'échelon national, en matière de contrôle des mécanismes économiques et politiques, aux normes et critères universellement admis, et offrent la possibilité d'utiliser les données d'expérience et les compétences disponibles à l'échelle internationale concernant les problèmes fondamentaux du développement.

Des organisations internationales, comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), etc., qui ont pour fonction de réagir rapidement aux changements qui surviennent dans les relations économiques mondiales, ont accumulé une vaste expérience dans les secteurs clefs de ces relations relevant de leur compétence. L'URSS est favorable à l'instauration de contacts étroits avec ces organisations, ayant l'intention de participer progressivement à leurs activités et par ailleurs résolue à devenir membre à part entière du GATT.

/...

La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux problèmes économiques, qui est prévue en 1990, devrait jouer un grand rôle dans le développement des relations économiques internationales : elle pourrait renforcer le caractère multilatéral de la prise de décisions dans ce domaine et élaborer les principes de la coopération économique internationale, ainsi que des recommandations de caractère politique sur les moyens de la consolider. La préparation de la session se poursuit parallèlement à l'élaboration de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement, qui doit faciliter la recherche du consensus concernant les moyens de développer une économie mondiale entrée dans l'ère de l'interdépendance. L'ONU pourrait jouer un rôle important en contribuant à faire participer tous les Etats, sur une base constructive et affranchie de toute idéologie, au débat international portant sur les divers moyens de résoudre le problème de la dette. Le maintien de la sécurité dans le domaine écologique revêt un caractère mondial et exige que des décisions soient prises de préférence dans le cadre de la coopération multilatérale, et en premier lieu par l'Organisation des Nations Unies, cela par l'adoption d'une approche internationale cohérente et coordonnée et de principes universels à long terme régissant la relation de l'homme à la nature. L'acceptation de ces principes et des orientations prioritaires de la coopération pour la protection de la nature doit permettre de sauvegarder, d'utiliser rationnellement et de reconstituer l'environnement dans l'intérêt de tous les Etats. L'Union soviétique estime que la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement est appelée à jouer un rôle important dans la réalisation de ces objectifs et recommande de l'organiser au plus haut niveau.

En ce qui concerne les questions humanitaires, il est indispensable d'instaurer un dialogue constructif avec tous les groupes d'Etats en vue de renforcer et d'appliquer les normes internationales reconnues par tous dans le domaine des droits de l'homme et pour le règlement des problèmes sociaux (dont les conflits du travail, les jeunes, les femmes, les handicapés, etc.), d'activer les mécanismes de contrôle internationaux, organes et institutions spécialisées du système des Nations Unies compétents (surtout l'OIT, le HCR, etc.) ainsi que les organisations internationales de défense des droits de l'homme les plus influentes. Il est important que l'activité de ces organismes acquière un caractère pratique de plus en plus marqué tant dans le règlement des problèmes humanitaires mondiaux que dans chaque situation donnée. Dans tous les cas, leur objectif doit être l'instauration, le maintien et le développement d'une coopération ne contrevenant pas aux normes du droit international.

L'Union soviétique est en faveur de la réalisation d'un vaste consensus politique sur toutes les questions de cet ordre et de l'application de garanties politiques, matérielles et juridiques des intérêts de l'individu et de la société. Il est indispensable que la communauté internationale acquière la conviction que la solution des problèmes d'ordre humanitaire exige une coopération internationale constructive, évitant tout isolement et repli sur soi, ce qui n'est possible que dans le cadre de la nouvelle pensée politique et par une prise de conscience des valeurs communes à l'humanité.

L'Union soviétique a commencé à harmoniser sa législation et sa pratique juridique internes avec ses obligations internationales, y voyant un préalable indispensable de sa pleine participation à l'activité de la communauté

/...

internationale en matière de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et pour ce qui est du renforcement de la confiance entre les membres de la communauté internationale. La coopération dans le domaine des droits de l'homme ne doit pas se limiter à l'application des normes internationales en vigueur, car elle est appelée à contribuer à la poursuite de la codification des droits de l'homme et des libertés.

Le renforcement de l'ordre juridique international et la promotion de l'idée de primauté du droit sont pour l'ONU des tâches très importantes. L'Union soviétique estime que les Etats qui défendent la primauté du droit doivent adhérer aux principaux accords élaborés sous l'égide de l'ONU et de ses institutions spécialisées, étant entendu, évidemment, que l'adhésion à un accord est le droit souverain de chaque Etat et qu'il ne peut pas y avoir d'automatisme dans ce domaine.

L'utilisation des mécanismes de contrôle et d'exécution existant dans le cadre des institutions spécialisées qui constituent certaines garanties contre le manquement aux obligations de droit international et contribuent au renforcement de l'ouverture et de la confiance mérite l'attention.

Il faudrait accroître l'importance des instruments juridiques de règlement pacifique des différends, notamment ceux à caractère obligatoire, qui sont contenus dans les chartes des organisations internationales et les accords adoptés dans leur cadre.

Les vues de l'URSS sur la question du rôle du droit international sont présentées dans un mémorandum intitulé "Renforcement du rôle du droit international", soumis à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale (A/44/585).

Il est important d'assurer une interaction fructueuse entre le potentiel de l'ONU et celui des organisations internationales régionales en vue de développer la coopération sur tous les plans et d'établir des relations entre les différends groupements intégrés.

Le renforcement du rôle de l'ONU et des organisations internationales apparentées suppose le renforcement de leur rôle de "stabilisateur automatique" des processus du développement mondial et de leur capacité d'analyse des faits et de collecte des données en vue de dégager, de neutraliser et de régler les contradictions anciennes et nouvelles et d'écarter les menaces pesant sur la sécurité dans divers domaines. L'importance accrue de ces fonctions de l'ONU et d'autres instances multilatérales devrait contribuer à passer du stade de la diplomatie de crise à celui de la diplomatie "préventive". L'Union soviétique a exposé ses vues à cet égard dans son mémorandum intitulé "Renforcement des fonctions de prévention de l'ONU" (A/44/602).

* * *

/...

Les considérations ci-dessus sont déjà à la base de l'attitude de l'URSS dans ses relations avec l'ONU et les organisations internationales apparentées. Cette attitude, qui est dictée par la nouvelle pensée politique et le vif désir de l'Union soviétique de participer activement aux processus internationaux d'intégration qui se déroulent actuellement, confirme dans la pratique son potentiel constructif et fructueux.

L'Union soviétique ne considère pas que ces considérations épuisent l'ensemble de la question et compte sur un échange de vues utile avec tous les Etats dans le but de renforcer la coopération multilatérale et de trouver des approches communes pour augmenter l'efficacité des mécanismes de cette coopération.
